

ANCIEN TEXTE

I. ENGAGEMENT

La Coupe FOOT DETENTE - SECTEUR LIBOURNE est organisée par la commission du Foot Diversifié du District de la Gironde de Football.

Seules les équipes disputant le « championnat foot loisir secteur Libourne » peuvent s'inscrire.

L'inscription, qui n'est pas obligatoire, occasionne des frais d'engagement selon les tarifs votés par le Comité de Direction et vaut acceptation du présent règlement.

II. LICENCES

Tous les participants à cette Coupe devront posséder obligatoirement une licence « Loisir » ou « Vétéran » dans le club avec lequel ils participeront pour pouvoir jouer les rencontres.

III. FEUILLE DE MATCH

Il est établi obligatoirement pour chaque rencontre une feuille de match.

Se référer à l'article 17 du Règlement Sportif du District de Gironde.

La feuille de match doit être envoyée par le club recevant au District ou scannée dans les 48 heures ouvrables suivant le match.

IV. NOMBRE DE JOUEURS

Un maximum de 18 joueurs figurera sur la feuille de match et la règle du remplaçant/remplacé s'appliquera à ces rencontres.

V. REGLEMENT

Toutes les rencontres se disputeront selon le règlement du foot à 11 sachant que les tacles sont interdits et seront sanctionnés d'un coup franc direct ou d'un pénalty avec un avertissement, voir une exclusion pour le fautif.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but conformément aux lois du jeu.

VI. ORGANISATION DES RENCONTRES

Tout club chargé d'organiser un match est responsable du bon déroulement de la manifestation, de la réception et de l'accueil des équipes et des officiels.

Un commissaire au terrain dûment licencié sera inscrit sur la feuille de match et sera chargé d'assurer la police des terrains. Il portera obligatoirement un brassard dans l'exercice de ses missions.

VII. ARBITRAGE

Les rencontres seront dirigées par un licencié de l'un des deux clubs en présence. Ce dernier sera désigné par tirage au sort conformément aux règlements en vigueur.

NOUVEAU TEXTE

I. ENGAGEMENT

La Coupe FOOT DETENTE - SECTEUR LIBOURNE / **BLAYAIS** est organisée par la commission du Foot Diversifié du District de la Gironde de Football.

Seules les équipes disputant le « championnat foot loisir secteur Libourne / **Blayais** » peuvent s'inscrire.

L'inscription, qui n'est pas obligatoire, occasionne des frais d'engagement selon les tarifs votés par le Comité de Direction et vaut acceptation du présent règlement.

II. LICENCES

Tous les participants à cette Coupe devront posséder obligatoirement une licence « Loisir » ~~ou « Vétéran »~~ dans le club avec lequel ils participeront pour pouvoir jouer les rencontres.

III. FEUILLE DE MATCH

L'utilisation de la FMI est obligatoire et ce conformément à l'article 17 du Règlement Sportif du District de la Gironde. Le club recevant a l'obligation de transmettre la F.M.I dans les 24 heures après la rencontre.

Dans le cas de match sans FMI, le club recevant devra faire parvenir au siège du District de la Gironde, la feuille de match dans les 24H qui suivent la rencontre sous peine d'amende fixée par le Comité de Direction.

IV. NOMBRE DE JOUEURS

Un maximum de 18 joueurs figurera sur la feuille de match et la règle du remplaçant/remplacé s'appliquera à ces rencontres.

V. REGLEMENT

Toutes les rencontres se disputeront selon le règlement du foot à 11 ~~sachant que les tacles sont interdits et seront sanctionnés d'un coup franc direct ou d'un pénalty avec un avertissement, voir une exclusion pour le fautif.~~

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but conformément aux lois du jeu.

VI. ORGANISATION DES RENCONTRES

Tout club chargé d'organiser un match est responsable du bon déroulement de la manifestation, de la réception et de l'accueil des équipes et des officiels.

Un commissaire au terrain dûment licencié sera inscrit sur la feuille de match et sera chargé d'assurer la police des terrains. Il portera obligatoirement un brassard dans l'exercice de ses missions.

VII. ARBITRAGE

L'arbitrage des rencontres sera assuré par le corps arbitral du District de la Gironde.

En cas d'absence d'officiels, les deux équipes ne pourront arguer de cette absence pour refuser de jouer et les rencontres seront dirigées par un licencié de l'un des deux clubs en présence. Ce dernier sera désigné par tirage au sort

Les arbitres assistants seront des bénévoles dûment licenciés dans les clubs. Ceux-ci se doivent de respecter les dispositions suivantes : l'arbitre du club visité devra se positionner côté banc de touche ou impérativement côté tribune s'il y en a une et devra garder le même côté durant la seconde période.

La fonction d'Arbitre-assistant peut être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer à ce match. Le changement d'Arbitre-assistant ne pourra se faire qu'à la mi-temps. En cas de non-respect de ces règles, le club fautif aura match perdu par pénalité si des réserves ont été régulièrement formulées et confirmées.

La réglementation de l'exclusion temporaire est applicable sur toute la compétition

Pour la finale, des arbitres officiels seront désignés et ne percevront aucune indemnité.

VIII. JOURS ET HEURES DES RENCONTRES

Un planning établi par le District précisera les dates des rencontres.

Les rencontres se joueront le vendredi soir à 20h30. En cas de désaccord, la commission compétente fixera la date, l'horaire et le lieu de la rencontre.

En cas d'impraticabilité ou indisponibilité, et si le club recevant ne peut présenter un terrain de repli, l'ordre de la rencontre sera inversé, même jour, même heure.

Les matches interrompus ou remis par suite d'un cas fortuit (intempéries, obscurité, brouillard, etc ...) devront impérativement être joués avant le tour suivant.

IX. FORFAIT

Si le forfait d'une équipe sur une rencontre n'entraîne pas d'amende pour l'équipe concernée, elle sera pour autant éliminée.

X. RESERVES

Les réserves sont à formuler et à envoyer dans les conditions réglementaires.

XI. TIRAGE AU SORT

Le tirage du Challenge est public, tous les clubs peuvent y participer.

Toutes les rencontres sont issues d'un tirage au sort obligatoire. Toutes les rencontres se déroulent sur le terrain du club sorti en premier lors du tirage au sort. La Commission pourra éventuellement inverser les rencontres si besoin est.

XII. DEROULEMENT

conformément aux règlements en vigueur.

Les arbitres assistants seront des bénévoles dûment licenciés dans les clubs. Ceux-ci se doivent de respecter les dispositions suivantes : l'arbitre du club visité devra se positionner côté banc de touche ou impérativement côté tribune s'il y en a une et devra garder le même côté durant la seconde période.

La fonction d'Arbitre-assistant peut être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer à ce match. Le changement d'Arbitre-assistant, choisi obligatoirement parmi les remplaçants, ne pourra se faire qu'à la mi-temps.

En cas de non-respect de ces règles, le club fautif aura match perdu par pénalité si des réserves ont été régulièrement formulées et confirmées.

La réglementation de l'exclusion temporaire est applicable sur toute la compétition

Pour la finale, des arbitres officiels seront désignés et ne percevront aucune indemnité.

VIII. JOURS ET HEURES DES RENCONTRES

Un planning établi par le District précisera les dates des rencontres.

Les rencontres se joueront le vendredi soir à 20h30. En cas de désaccord, la commission compétente fixera la date, l'horaire et le lieu de la rencontre.

En cas d'impraticabilité ou indisponibilité, et si le club recevant ne peut présenter un terrain de repli, l'ordre de la rencontre sera inversé, même jour, même heure.

Les matches interrompus ou remis par suite d'un cas fortuit (intempéries, obscurité, brouillard, etc ...) devront impérativement être joués avant le tour suivant.

IX. FORFAIT

Si le forfait d'une équipe sur une rencontre n'entraîne pas d'amende pour l'équipe concernée, elle sera pour autant éliminée.

X. RESERVES

Les réserves sont à formuler et à envoyer dans les conditions réglementaires.

XI. TIRAGE AU SORT

Le tirage du Challenge ~~est public, tous les clubs peuvent y participer.~~ **pourra se faire en présence des clubs.**

Toutes les rencontres sont issues d'un tirage au sort obligatoire. Toutes les rencontres se déroulent sur le terrain du club sorti en premier lors du tirage au sort. La Commission pourra éventuellement inverser les rencontres si besoin est.

XII. DEROULEMENT



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
REGLEMENT COUPE DETENTE
SECTEUR LIBOURNAIS / BLAYAIS

PAGE
3

Le calendrier du Challenge sera établi avant la compétition en fonction des équipes inscrites. La finale se déroule en soirée sur terrain désigné par le District.

XIII. IMPORTANT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par le Bureau du Comité de Direction du district et seront sans appel.

Le calendrier du Challenge sera établi avant la compétition en fonction des équipes inscrites. La finale se déroule en soirée sur terrain désigné par le District.

XIII. IMPORTANT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par le Bureau du Comité de Direction du District de la Gironde et seront sans appel.